



**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Grille tarifaire 2022**

*(Délibération du 20 décembre 2018 – 2018-12-DELA-165 – arrêté n°21-SPANC-01)*

Prestations	Tarifs 2022	Observations
Contrôle de conception	84 €	Vérification préalable du projet : instruction administrative.
Contrôle de conception complémentaire	42 €	Suite à un contrôle de conception initial, changement de projet d'assainissement sur le même site et au nom du même pétitionnaire
Contrôle de réalisation	105 €	Vérification de l'exécution des travaux
Diagnostic vente	154 €	Diagnostic du fonctionnement de l'installation en vue de la vente de l'habitation.
Contrôle de fonctionnement	110 €	Vérification du fonctionnement périodique de l'installation
Contrôle de fonctionnement pour assainissement groupé	110 €	Contrôle des ouvrages d'assainissement communes à plusieurs logements.
Contrôle de raccordement sur assainissement existant, assainissement groupé ou station agricole	31 €	Contrôle du raccordement des eaux usées d'une habitation sur une installation d'assainissement existante déjà contrôlée
Déplacement sans intervention	21 €	Déplacement inutile du fait de l'absence du propriétaire ou de son représentant à un rendez-vous fixé, ou de refus d'accès. Celle-ci est facturée dès lors que le SPANC n'a pas été informé en temps utile pour éviter le déplacement inutile.
Contre-visite suite à contrôle de fonctionnement	52 €	Contrôle complémentaire sur site dans l'année suivant le contrôle de fonctionnement, dans le cadre de travaux mineurs ne nécessitant pas une réfection complète.